



PETITE ENFANCE VILLE DE CHEVILLY-LARUE

LA CGT OBTIENT LE BONUS ATTRACTIVITE !

Il y a plus d'un an, le gouvernement a fait le choix de mettre en place le "bonus attractivité", pour les professionnels dont les missions principales s'exercent auprès des enfants. Notre organisation syndicale avait alors formulé le regret que ce bonus ne soit pas attribué à l'ensemble des personnels qui interviennent régulièrement auprès des enfants et participent à leur bien-être.

NOUS NOUS FÉLICITONS QUE MADAME LA MAIRE AIT ENFIN RÉPONDU FAVORABLEMENT À NOS REVENDICATIONS

Depuis plus d'un an, à de nombreuses reprises, notre syndicat a revendiqué par courriers ou lors des instances du Comité Social Territorial et F3sct, à l'occasion de réunions avec le Directeur Général des services et la directrice des ressources humaines, l'attribution du "bonus attractivité" pour les professionnels de la Petite Enfance.

Ce "bonus attractivité" s'adresse aux professionnels des métiers dit "en tension" : les auxiliaires de puériculture, les auxiliaires de crèche, les éducateurs de jeunes enfants, les assistantes maternelles, les puéricultrices... Conscient du rôle essentiel de chacun, notre syndicat a aussi demandé l'augmentation du régime indemnitaire des personnels n'entrant pas dans le cadre de ce dispositif.

NOUS AVONS OBTENU :

-L'attribution de 100 euros nets mensuels pour tous les professionnels exerçant auprès des enfants dans les crèches municipales.

Cette attribution fera l'objet d'une délibération au conseil municipale du jeudi 26 juin 2025 pour une application à partir du 1^{er} juillet 2025.

LA CGT DES TERRITORIAUX DE CHEVILLY-LARUE RESTE MOBILISÉE POUR DÉFENDRE, AU QUOTIDIEN, VOS CONDITIONS DE TRAVAIL, VOS SALAIRES ET UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ